

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

Mon collègue, le nouveau député de Nunatsiak (M. Suluk), voulait que j'attire l'attention de la Chambre sur la suggestion qu'il avait faite, à savoir que l'omble devrait être exemptée des espèces actuellement commercialisées par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Dans la partie orientale de l'Arctique, l'obligation de vendre par l'entremise de l'Office pose un grave problème. Trouver des débouchés pour l'omble arctique serait relativement facile. Comme il ne s'en pêche guère, l'omble arctique devrait pouvoir se vendre très cher. Cependant, l'Office n'est pas prêt à faire l'effort nécessaire pour le commercialiser, de sorte que les négociants n'obtiennent pas pour leur produit le prix élevé qu'ils pourraient obtenir s'ils pouvaient le vendre librement.

Monsieur le Président, on m'a demandé de passer très rapidement sur certaines de mes observations, de façon que la Chambre puisse terminer l'étude du projet de loi cet après-midi; je passerai donc outre à certaines choses que j'entendais dire au sujet du ministère des Pêches et des Océans. De bonnes choses, pour la plupart. Je me proposais de rendre hommage au ministre, mais j'attendrai une autre fois. J'aimerais néanmoins reprendre certains des arguments qu'il a avancés concernant la nécessité de l'aquiculture. Si nous continuons de pêcher le poisson à l'aveuglette au lieu d'en faire l'élevage, nous pourrions bien nous retrouver en mauvaise posture à l'avenir. Il est absolument essentiel que par l'entremise d'organismes comme l'Institut de l'eau douce, le gouvernement participe activement aux travaux de recherche en aquiculture, de façon que le Canada puisse soutenir la concurrence des pays étrangers quand ceux-ci commenceront à écouler à bas prix le poisson provenant de leurs propres installations.

Voilà, monsieur le Président, ce que je tenais à dire du projet de loi dont nous sommes saisis. Si je suis d'accord pour hausser la limite de la dette, c'est surtout que nous n'avons pas le choix. On a laissé cette situation se détériorer pendant trop longtemps. Cependant, tant que je n'aurai pas obtenu satisfaction, je continuerai à insister pour que le gouvernement mette un terme au monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. D'autres organismes, qu'il s'agisse d'entreprises privées, de coopératives de pêcheurs, voire d'entités mises sur pied par le gouvernement des provinces ou des territoires, pourraient s'occuper de vendre le poisson, et les pêcheurs pourraient jouir de nouveau du niveau de vie élevé qui était le leur avant qu'on ne leur impose cette mesure socialisante vers la fin des années 60. Nous pouvons donner un nouvel essor à ce secteur. Grâce au nouveau ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), je suis certain que cela ne saurait tarder.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés disposent maintenant de 10 minutes pour poser des questions et formuler des observations.

M. Tobin: Si je me contente d'une brève observation, c'est que je craindrais de poser une question, monsieur le Président. Je surveille l'horloge. Je suis venu à la Chambre cet après-midi avec l'intention d'appuyer ce projet de loi, de lui faire franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture et celle de l'étude en comité, de façon qu'il puisse enfin prendre force de loi après tant et tant d'années. Mais après avoir entendu le député de Western Arctic (M. Nickerson) parler de ce projet de loi, j'en viens maintenant à me demander s'il s'agit d'un bon projet de loi. Je ne sais plus très bien si le député—Dieu me garde de poser là une question!—est favorable ou défavorable au projet

de loi. Je n'y comprends plus rien, monsieur le Président. Comment un député peut-il intervenir pour donner son aval au présent projet de loi tendant à accorder à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce des crédits supplémentaires de 10 millions de dollars, puis passer 17 à 18 minutes à dénoncer l'Office. Je ne sais que penser lorsqu'un député affirme que nous devons accorder ces crédits supplémentaires dès aujourd'hui, puis s'empresse de passer les 18 minutes qui suivent à nous dire que le plus tôt possible son gouvernement va liquider l'Office.

● (1750)

Cependant, l'énorme respect que je porte au nouveau ministre des Pêches, que je suis heureux de voir à ce poste, et l'immense confiance que j'ai en lui m'incitent à me rasseoir et à faire tout en mon possible pour que ce projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'après les entretiens que nous avons eus avec les leaders parlementaires des partis d'opposition, je croyais qu'il était convenu de faire franchir toutes les étapes à cette mesure aujourd'hui.

M. Murphy: Laissez donc cet idiot tempêter.

M. Hnatyshyn: Je ne puis répondre à cette remarque anti-parlementaire du député de Churchill (M. Murphy), mais je croyais bien que nous nous étions entendus là-dessus. Si cette entente n'est plus valable, je voudrais en être informé dès maintenant, afin que je puisse savoir à quoi m'en tenir au sujet du leader parlementaire de l'Opposition à l'avenir.

M. Waddell: Au nom du NPD et de notre leader parlementaire, je tiens à préciser que nous sommes disposés à faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi. Sauf erreur, le député de Churchill a quelques observations brèves à faire. Nous sommes disposés à permettre l'adoption de cette mesure.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis, tout d'abord, quelque peu surpris de voir le leader du gouvernement à la Chambre rendre publics des entretiens qu'ont eus les leaders parlementaires des divers partis. C'est plutôt inhabituel. Nous n'avons aucune objection à l'adoption de ce projet de loi. Nous sommes disposés à lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Toutes les étapes.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Si nous l'adoptons à l'étape de la deuxième lecture, nous ferons avancer les choses. J'ignore si le gouvernement consentirait à retarder l'adoption de ce projet de loi.

M. Hnatyshyn: Cela dépend de vous.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Puis-je simplement inviter le leader parlementaire du gouvernement à s'assurer, à l'avenir, si le gouvernement désire qu'un projet de loi franchisse toutes les étapes sans problème, que les députés de son parti ne profitent pas de l'occasion pour se lancer dans des déclarations idéologiques et discutables sur la teneur du projet de loi. Eu égard à l'entente conclue entre les leaders parlementaires . . .